

Des formations courtes pour développer l'attractivité des métiers

Par Juliette Viatte

Pour faire face à la propagation de l'épidémie de Covid-19, d'importants besoins de personnels ont été exprimés par les Agences régionales de santé (ARS) et les acteurs du médico-social. Zoom sur les initiatives développées.

Ces besoins en personnels se sont amplifiés pendant la crise sanitaire, et notamment lors de la 2ème vague de l'épidémie. Ils ont fortement fragilisé la pérennité et la qualité des accompagnements en particulier par les EHPAD et les services d'aide ou de soins à domicile.

Par ailleurs depuis de nombreuses années, les recrutements dans les métiers de l'accompagnement du grand âge ne sont pas conditionnés à la détention d'un diplôme (excepté pour le métier d'aide-soignant). Aussi plusieurs initiatives ont émergé dans le cadre de la campagne de recrutement menée en urgence par l'Etat (1) ou des acteurs de terrain (2) visant à renforcer et sécuriser les équipes professionnelles à court et long termes.

Un dispositif complémentaire et coordonné initié par la DGOS et la DGCS

Ce dispositif encourage le renforcement des compétences des équipes professionnelles en place ainsi que le recours à des recrutements externes de personnes sans qualification ou déjà qualifiées dans la filière sanitaire et sociale. Les personnes ainsi mobilisées pourront valoriser leur parcours de formation initiale et continue en vue d'accéder à la certification du diplôme d'Etat d'aide-soignant (DEAS) ou d'accompagnant éducatif et social (DEAES)

La création d'un dispositif national intégré de formation courte permettant de venir plus rapidement en renfort de l'aide-soignant, après avoir suivi 70 heures de cours théoriques et pratiques

Principalement ciblé sur les EHPAD, même si ce dispositif peut être ouvert aux établissements de santé, le dispositif proposé permet à des agents, déjà en poste, volontaires et disposant d'un potentiel repéré par l'employeur, de réaliser une partie des missions habituellement dévolues aux personnes titulaires d'un diplôme d'Etat d'aide-soignant ou d'accompagnant éducatif et social, sous réserve d'avoir suivi une formation adaptée, de courte durée définie au niveau national, pour venir en renfort de l'aide-soignant (AS) ou de l'accompagnant éducatif et social (AES). La formation d'une durée totale de 70h (10 jours) est composée de 4 modules.

Dans le prolongement de cette action de formation ciblée sur le personnel en poste, l'employeur s'engage à accompagner ces personnes et s'inscrit dans une démarche de parcours professionnel qualifiant, dans une perspective d'évolution des compétences. Il s'agit d'encourager et de favoriser fortement l'accès de ces personnels aux études promotionnelles en facilitant l'obtention de crédits de financement des formations conduisant à l'obtention d'un diplôme d'Etat dans un métier en tension du secteur du grand âge ou du handicap, et en particulier vers le DE AS et le DE AES.

Selon la certification visée (AS ou AES), ces personnes pourront alors bénéficier de garanties avantageuses portant sur des dispenses d'épreuves et l'absence d'ancienneté requises pour l'admission en formation et sur

des allègements de formation dans certains domaines de compétences déjà acquis, ainsi que la possibilité de retour en stage dans l'établissement employeur. Une instruction a d'ores et déjà été adressée aux ARS.

Le développement concomitant de formations courtes pour la prise de poste de toute personne nouvellement recrutée

En complément, la DGCS élabore un référentiel de formations courtes pour toute personne nouvellement recrutée dans les EHPAD et dans les services d'aide et de soins au domicile. Il est plus spécifiquement destiné aux professionnels qui interviendront sur des fonctions d'AES. Cette référence sera notamment utile aux professionnels susceptibles d'intervenir sur ces fonctions et pour lesquelles aucune condition de diplôme n'est actuellement fixée. Ce cadrage national permettra aux acheteurs de formation (Pôle emploi et les Régions s'agissant de demandeurs d'emploi) et aux établissements de formation de se positionner rapidement sur un contenu harmonisé sur l'ensemble du territoire.

Cette formation se déroulera sur 6 semaines en alternance, comptera 126h de formation théorique incluant l'apprentissage des actes et gestes, et 84h sur le terrain, en situation d'emploi. Ce dispositif inclue un accompagnement par un pair expérimenté désigné par l'employeur. Le cahier des charges est actuellement soumis à la concertation. Le financement est assuré par les dispositifs de droit commun (OPCO et Pôle Emploi).

Des initiatives privées ont également vu le jour

SYNERPA

Le SYNERPA propose une formation de 3 mois qui constituera un premier niveau de qualification certifiée conduisant au diplôme d'AS. Le syndicat poursuit le double objectif de créer une nouvelle certification conduisant à un nouveau métier, "ce qui sort des objectifs du Gouvernement". Pour mémoire, le rapport de Myriam El Khomri critiquait le trop grand nombre de certifications dans le domaine du grand-âge (83 recensées par France compétence) en préconisant sa division par deux, compte tenu du problème de lisibilité de l'ensemble.

Si le contenu de la formation est jugé intéressant (sous réserve d'une description plus fine des actes techniques relevant du soin), le syndicat a été invité à revoir la construction par blocs et à l'articuler avec les certifications existantes, en créant des passerelles.

FNAQPA

La Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (FNAQPA) a lancé mi-janvier une formation courte directement inspirée du référentiel métier d'agent de service médico-social (titre du ministère du travail).

La fédération a travaillé à l'élaboration d'un programme de formation socle censé répondre aux besoins de fidélisation des professionnels ayant intégré les Ehpads dans le cadre de la crise sanitaire, en leur apportant des connaissances et des compétences qui leur permettront de s'inscrire ensuite dans un parcours de formation vers les métiers d'aide-soignant ou d'accompagnant éducatif et social.

Cette formation combine des sessions plénières et des mises en situation en milieu professionnel, les participants acquièrent en 30 jours les compétences de base techniques et comportementales attendues dans le secteur.

Une première session de formation à destination de 13 professionnels récemment recrutés dans sept établissements associatifs et publics de Haute-Loire a débuté le 18 janvier. Cette formation bénéficie du soutien de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.